

## RAPPORT D'UNE REUNION POUR EXAMEN DE LA REVISION DE LA LEGISLATION FORESTIERE RWANDAISE

**Date** : le 3 Août 2008

**Lieu**: Bureau du DG de National Forestry Authority (NAFA)

**Participants** : -Mr Rutabingwa Frank , DG NAFA et Point Focal CARPE au MINIRENA  
-Mr HABIMANA Claudien, Chargé des Forêts au MINIRENA  
-Mr NSENGIMANA Serge, Responsable de l'ONG ACNR  
-Mr HABIYAMBERE Thaddée, Point Focal CARPE au Rwanda

### **Echanges et Résultats**

Le Point Focal CARPE a informé que dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et de faire participer la société civile à la gestion des ressources forestières, le Programme CARPE a octroyé une subvention de 30.000 \$ US pour mettre en œuvre le micro-projet d' « appui à la révision de la législation forestière Rwandaise ». En effet, la Convention d'appui entre cette ONG ACNR et l'UICN-PACO/Programme CARPE a été signée en Juillet 2008.

Avec l'appui du projet d'Aménagement des Ressources Forestière financé par la BAD, le MINIRENA a pu faire réaliser par un Consultant Juriste (Mr Mugemana JMV) une étude de révision de l'ancienne loi forestière n° 47/1988 du 5 Décembre 1988 devenue caduque suite aux changements survenus dans le pays (Guerre, Réforme administrative, Processus de décentralisations des activités, etc...). **En fait, l'objet principal de la subvention CARPE était d'appuyer la mise œuvre des ateliers à travers le pays pour la validation de ce document de projet de loi élaboré par le Consultant.**

Dans les échanges, le DG NAFA et le Chargé des Forêts ont mentionné que le Draft élaboré par le Consultant Juriste contenait beaucoup de lacunes et autres inadéquations de telles façons que l'on ne devait pas le faire valider par les différents partenaires et bénéficiaires avant de lui effectuer des retouches en profondeur.

Il a été fait prévaloir l'idée d'engager un autre consultant pour travailler sur la mise en forme de ce draft mais le Directeur Général de la NAFA a informé que le Ministre du MINIRENA avait demandé que tout processus à engager dans ce cadre doive absolument tenir compte de la haute urgence pour lui remettre ce document.

C'est dans ce cadre nous avons opté pour la mise en place d'une commission (Task Force) composée de personnes ressources (Forestiers expérimentés et autres) pour travailler ensemble avec le Juriste dans cette mise en forme du Drat de projet de loi.

Fait à Kigali, le 3 Août 2008.

**Le Rapporteur**  
**NSENGIMANA Serge**

**Participants à la Réunion**  
**RUTABINGWA Frank**  
**HABIMANA Claudien**  
**HABIYAMBERE Thaddée**